



Recommandation 108 (1957)¹

Emploi du Fonds culturel du Conseil de l'Europe dans le domaine universitaire

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu les "Conclusions" de la réunion spéciale consacrée aux universités européennes, qui s'est tenue à Paris du 11 au 13 juin 1956 ;

Vu la [Recommandation 74 \(1955\)](#) tendant à la création d'un Fonds culturel du Conseil de l'Europe ;

Convaincue qu'un tel Fonds serait l'instrument approprié pour la réalisation d'un grand nombre de projets d'intérêt européen dans le secteur universitaire,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'assurer la création immédiate d'un Fonds culturel du Conseil de l'Europe, si nécessaire par le moyen d'un accord partiel ;
2. de prévoir un programme du Fonds dont une partie sera réservée à la réalisation de projets en vue de soutenir les efforts tendant à l'instauration d'un enseignement européen et de renforcer la communauté européenne des maîtres et des étudiants, entre autres :
 - a. le financement d'un Prix décerné par le Conseil de l'Europe et destiné à encourager et à récompenser des efforts particuliers déployés dans l'enseignement et la recherche sur des questions d'intérêt européen ;
 - b. l'aide financière nécessaire à l'institution, dans les universités intéressées, de centres de documentation spécialisés dans les problèmes qui se posent aux institutions internationales²;
 - c. l'octroi de subventions facilitant la création de chaires spécialisées et de chaires ouvertes destinées à permettre le séjour et l'enseignement de professeurs d'origine étrangère dans une université³;
 - d. la compensation financière nécessaire pour parer aux difficultés d'ordre matériel qui s'opposent à l'échange, entre universités, de membres du corps enseignant.

1. Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 30e séance, le 8 janvier 1957 (voir [Doc. 561](#), projet de recommandation de la commission des Questions culturelles et scientifiques et exposé des motifs par M. Erler).

2. Voir [Recommandation 107](#).

3. Voir [Recommandation 107](#).

